



CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date de révision : 14/06/2023

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : résine polyester

Numéro d'article : 15095

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Usage prévu : Produit de réparation automobile / Résine polyester.

Fabricant/Fournisseur :

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de : Département

de la sécurité des produits **Informations en cas d'urgence :** + 49 70024112112 (CH)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Risques pour la santé

Repr. 2 H361d Soupçonné de nuire à l'enfant à naître.

STOT RE 1 H372 Provoque des lésions des organes auditifs à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.



Irritation cutanée. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritation

oculaire. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilité cutanée 1 H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Toxicité spécifique pour
certains organes cibles (SE 3) H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Aquatic Chronique 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP britannique.

pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot signal Danger

Éléments de l'étiquetage déterminant le danger :

Styrène

Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-

anhydride maléique

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux. H317 Peut

provoquer une allergie cutanée. H361d Susceptible de

nuire au fœtus. H335 Peut provoquer une irritation des

voies respiratoires.

H372 Provoque des lésions de l'ouïe à la suite d'une exposition répétée ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les
organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du
produit. P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et suivre toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas
fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale/une protection
auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou
prendre une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si nécessaire.

Présent et facile à faire. Continuez à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et

vPvB PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS : 100-42-5 EINECS : 202-851-5 N° d'immatriculation : 01-2119457861-32	styrène	25-50%
	Liquide inflammable 3, H226 ; Protéger 2, H361d ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (réaction inflammatoire 1), H372 ; Toxicité asperge 1, H304 ; Toxicité aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (séquence inflammatoire 3), H335 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	
Numéro CE : 911-490-9	Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-	≥2,5-<3%
	Lésions oculaires, catégorie 1, H318 ; Toxicité aiguë, catégorie 4, H302 ; Irritation cutanée, catégorie 2, H315 ; Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 ; Toxicité aquatique chronique, catégorie 3, H412	
CAS : 108-31-6 EINECS : 203-571-6 N° d'immatriculation : 01-2119472428-31	anhydride maléique	≥0,001- <0,1%
	Sensibilisation respiratoire 1, H334 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (TOCT) 1, H372 ; Corrosion cutanée 1B, H314 ; Lésions oculaires 1, H318 ; Toxicité aiguë 4, H302 ; Sensibilisation cutanée 1A, H317, EUH071. Limite de concentration spécifique : Sensibilisation cutanée 1A ; H317 : C ≥ 0,001 %	

Informations Complémentaires:

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

Retirez immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation : Apportez de l'air frais et, par précaution, appelez un médecin.

En cas de perte de conscience, placez le patient en position latérale stable pour le transport. **Après**

contact avec la peau : Rincer immédiatement à l'eau. **Après le contact visuel :**

Rincez l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. **Après**

avoir avalé : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Médias d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs inadaptés :** Eau avec jet plein **Risques particuliers liés à la substance ou au mélange :** Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers**

Équipement de protection : Dispositif de protection respiratoire buccale.

6- MESURE EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Installer un appareil de protection respiratoire.

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

Précautions environnementales :

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Signalez immédiatement toute infiltration dans un cours d'eau ou un réseau d'égouts aux autorités compétentes. Ne laissez pas le liquide pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).

Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément à l'article 13.

Assurez une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Consultez la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle.

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

7- MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurez une bonne ventilation/évacuation des fumées sur le lieu de travail.

Ouvrez et manipulez le récipient avec précaution.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Se protéger

contre les charges électrostatiques.

Gardez un appareil de protection respiratoire à portée de main. **Conditions**

de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles :

Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs : Aucune exigence particulière. **Informations**

concernant le stockage dans un entrepôt commun : À conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. **Classe de stockage :** 3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :	
styrène 100-42-5	
WEL	Valeur à court terme : 1080 mg/m ³ , 250 ppm ; valeur à long terme : 430 mg/m ³ , 100 ppm
108-31-6 anhydride maléique	
WEL	Valeur à court terme : 3 mg/m ³ Valeur à long terme : 1 mg/m ³ Sen

Informations Complémentaires : Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle ; Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire à filtration. En cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Le choix du matériau des gants se fait en tenant compte des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection (EN 374)

Le matériau du gant doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matière des gants

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Percée dans le domaine des matériaux pour gants

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection hermétiques

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique

Fluide

Couleur:

Selon les spécifications du produit, caractéristique

Odeur:

Indéterminé.

Seuil olfactif :

Indéterminé.

Point de fusion/point de congélation : Point

d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage

d'ébullition :

145,2 °C (100-42-5 Styène)

Inflammabilité :

Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion Limite

inférieure :

1,2 % vol. (100-42-5 Styène)

Supérieur:

8,9 % vol. (100-42-5 Styène)

Point d'éclair:

31 °C (DIN EN ISO 1523:2002, 100-42-5 Styrene)

Température d'auto-inflammation :

480 °C (DIN 51794, 100-42-5 Styrene)

Température de décomposition : pH :

Non déterminé.

Indéterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C

68 s (DIN 53211/4)

Dynamique :

Non déterminé.

Solubilité

eau:

Non miscibles ou difficiles à mélanger. Non déterminé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) : Pression de vapeur à 20 °C :

6 hPa (styrene 100-42-5)

Pression de vapeur à 50 °C :

35 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C :

1,076 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur

Indéterminé.

Liquides pyrophoriques :

Vide

Autres informations

Apparence:

Formulaire:

Fluide

Informations importantes concernant la protection de la santé et de l'environnement, et la sécurité.

Température d'inflammation :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeurs explosifs est possible.

Teneur en solvant :

COV (EC)

0,03 %

Teneur en matières solides (en %

58,5 %

massique) : Changement d'état

Taux d'évaporation

Indéterminé.

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs :

Vide

Gaz inflammables :

Vide

Aérosols :

Vide

Gaz comburants :

Vide

Gaz sous pression :

Vide

Liquides inflammables :

Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables :

Vide

Substances et mélanges autoréactifs :

Vide

Liquides pyrophoriques :	Vide
Solides pyrophoriques :	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants : Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Vide
Liquides oxydants :	Vide
Solides oxydants :	Vide
Peroxydes organiques :	Vide
Corrosif pour les métaux :	Vide
Explosifs désensibilisés :	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue. **Conditions à éviter** : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux incompatibles** : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :

toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :		
100-42-5 Styène		
Oral	DL50	5 000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2 000 mg/kg (rat)
Inhalateur	LC50/4 h	11,8 mg/l (rat)

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritations oculaires graves : Provoque une grave irritation des yeux. **Sensibilisation**

respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. **Toxicité pour la**

reproduction : Soupçonné d'avoir nui à l'enfant à naître. **Exposition unique STOT** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Exposition répétée aux STOT Endommagement des organes auditifs par une exposition prolongée ou répétée.

exposition.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité :Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation :Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** :

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

PBT : Sans objet.

vPvB : Non applicable.

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Ce produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne. **Autres**

effets indésirables

Remarque:Nocif pour les poissons **Informations**

écologiques complémentaires : **Remarques**

générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) : dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Danger pour l'eau potable même en cas de fuite dans le sol, même en petites quantités. Nocif pour les organismes aquatiques.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations sur les méthodes de

traitement des déchets

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser ce produit atteindre le système d'égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

numéro ONU ou numéro d'identification

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

ADR, IMDG, IATA

UN3269

Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR

IMDG, IATA

KIT DE RÉSINE POLYESTER

UN3269

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F3) Liquides inflammables. 3

Étiquette

IMDG, IATA



Classe

3. Liquides inflammables.

Étiquette

3

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :

Sans objet.

Précautions particulières pour l'utilisateur

Avertissement : Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) :-

Numéro EMS :

FE,SD

Catégorie d'arrimage

UN

Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI :

Sans objet.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (QL)

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction du tunnel

E

IMDG

Quantités limitées (QL)

5L

Règlement modèle des Nations Unies:

UN 3269 KIT DE RÉSINE POLYESTER, 3, III

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Catégorie Seveso P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 5000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 50 000 t

Réglementations nationales :

Classification complémentaire conformément au décret relatif aux matières dangereuses, annexe II :

Classe	Part en %
1	<1
NK	25-50

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions

oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H319 Provoque une grave irritation des

yeux. H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. H335

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

H361d Soupçonné de porter atteinte à l'enfant à naître.

H372 Provoque des lésions des organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données relatives aux substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international de marchandises dangereuses par route (IMDG) :

Code maritime international pour les marchandises dangereuses ; IATA :

Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ;

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

CL50 : Concentration létale à 50 % ;

DL50 : Dose létale à 50 %

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB :

Très persistant et très bioaccumulatif Flam. Liq.

3 : Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute

Tox. 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Corr. 1B : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1B

Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

Lésions oculaires. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Irritation oculaire. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sensibilisation respiratoire. 1 : Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée 1A : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Toxicité

pour la reproduction 2 : Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 ;

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1 ;

Asp. Tox. 1 : Risque d'aspiration – Catégorie 1

Danger chronique pour le milieu aquatique – Catégorie 3 : Danger pour le milieu aquatique à long terme

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

■

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne sauraient être interprétées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.